

CONCOURS PHOTO

« *Au fil de l'eau* »

organisé par le Comité des Fêtes d'Huriel

REGLEMENT- 2012

Article 1 : Objet

Le Comité des Fêtes d'Huriel organise son premier concours photo afin de permettre de découvrir Huriel au travers de l'objectif d'un appareil photo. Une exposition sera mise en place à la Toque d'Huriel avec les plus belles photos durant la période estivale.

Article 2 : Conditions

Ce Concours est réservé aux photographes amateurs. La participation au concours est gratuite. Les membres du Jury ne seront pas admis à concourir.

Article 3 : Catégories

Deux catégories sont proposées aux participants :

- un thème imposé : « l'eau en pays d'Huriel »
- le thème libre sur le canton d'Huriel.

Pour rappel, le canton d'Huriel est composé des 14 communes suivantes : Archignat, Courçais, Chazemais, Chambérat, Huriel, La Chapelaude, Mesples, Saint Désiré, Saint Eloy d'Allier, Saint Martinien, Saint Palais, Saint Sauvier, Treignat, et Viplaix

Les photos seront prises impérativement sur ces communes.

Article 4 : Caractéristiques techniques des clichés

Chaque participant fournira TROIS (3) photos au maximum.

Les photographies seront transmises dans un cadre 40x30 collées sur fond blanc ou avec un passe-partout au format suivant :

- 20 x 30 maximum
- 18 x 24 minimum.

Les photographies pourront être réalisées en couleur ou en noir et blanc.

Chaque photo portera au dos votre nom, prénom, téléphone, titre de la photo et lieu de prise de vue.

Article 5 : Inscription, Transmission et Durée du concours

Le dépôt des épreuves devra être fait avant **le 17 juin 2012** au Point Info Tourisme Huriel.

Le bulletin de participation (annexe 1) pourra être retiré à l'une des deux adresses suivantes :

- au Point Info Tourisme Huriel
Adresse : 21, Grand'Rue 03380 HURIEL
E_mail : huriel.03@wanadoo.fr

- par E_mail : huriel.comitedesfetes@gmail.com

Après l'exposition, les photographies seront récupérables entre le 31 Août et le 30 Septembre 2012 au Point Info Tourisme. Au-delà de cette date, les photos seront détruites.

Article 6 : Jury:

Un jury composé de 3 personnes sélectionnera les photographies lauréates selon les critères suivants :

- respect du thème
- originalité
- qualité et réalité de la prise de vue (photomontage et retouches fantaisistes proscrites)
- esthétique.

Les meilleures œuvres seront primées par le jury présidé par
Philippe BAREIGE.

Article 7 : Remise des prix :

La remise des prix aura lieu **le 14 juillet 2012 à 11h00** à la Toque d'Huriel

Les prix récompensant les lauréats seront distribués comme suit :

Pour le thème imposé

- 1^{er} prix : chèque cadeau de 50€ utilisable dans les magasin Carrefour
- 2^{ème} prix : chèque cadeau de 30€ utilisable dans les magasin Carrefour
- 3^{ème} prix : chèque cadeau de 20€ utilisable dans les magasin Carrefour

Pour le thème libre

- 1^{er} prix : chèque cadeau de 50€ utilisable dans les magasin Carrefour
- 2^{ème} prix : chèque cadeau de 30€ utilisable dans les magasin Carrefour
- 3^{ème} prix : chèque cadeau de 20€ utilisable dans les magasin Carrefour

Article 8 : Exposition

Selon le nombre de photos reçues pour le concours, le jury choisira les 50 meilleures et celles-ci feront l'objet d'une exposition à la Toque d'Huriel durant la période estivale, **du 14 juillet au 24 août 2012.**

Les photos exposées ne comporteront pas le nom du propriétaire mais uniquement un numéro.

Article 9 : Responsabilité des participants

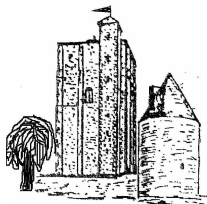
Le participant (un seul par famille) devra être l'auteur des photos qui seront libres de tous droits artistiques ou autres.

Le participant devra accepter la reproduction et la parution de ses œuvres ainsi que la citation de son nom et prénom, notamment dans la presse.

Les auteurs des photos devront obtenir toutes les autorisations nécessaires concernant les personnes photographiées. Les clichés de personnes photographiées mineures sont interdits.

La mairie et le Comité des Fêtes d'Huriel ne pourront être tenus pour responsable en cas de contestation ou de litige.

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement sans possibilité de réclamation quant au résultat.



CONCOURS PHOTO

« *Au fil de l'eau* »

organisé par le Comité des Fêtes d'Huriel

BULLETIN DE PARTICIPATION (annexe 1) – 2012

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E_mail :

Je soussigné(e), déclare participer au concours photo « Au fil de l'eau » organisé par l'association du Comité des Fêtes d'Huriel – Maison du Temps Libre 03380 HURIEL.

J'ai pris connaissance et accepte les conditions décrites dans le document intitulé « CONCOURS PHOTO « Au fil de l'eau » - REGLEMENT ».

Je vous envoie au titre du concours (3 postes max pour l'ensemble des deux thèmes) :

..... photos dans la catégorie : « l'eau en pays d'Huriel »

Titre photo n°1 :

Titre photo n°2 :

Titre photo n°3 :

..... photos dans la catégorie : « le thème libre sur le canton d'Huriel »

Titre photo n°1 :

Titre photo n°2 :

Titre photo n°3 :

Fait à :

Le

Signature :